

Handicap. Le courtier ne manque pas d'assurance

Handicapé moteur de naissance, Gwenaël Le Guillouzer, un Lannionnais de 32 ans, s'est toujours fixé des défis. Il vient d'en relever un, en s'installant à son compte, en janvier dernier, comme courtier en assurances au centre d'affaires implanté dans l'aéroport trégorrois. « S'il est motivé et compétent, le travailleur handicapé a le droit d'être ambitieux, comme un valide ».



Assis sur son fauteuil roulant, derrière son bureau, Gwenaël tapote sur le clavier de son ordinateur. Il répond par mail à un client parisien, spécialisé dans le service informatique, qui veut assurer ses nouveaux bureaux. « Les dix premiers mois d'exercice sont conformes à mes prévisions, et vont même au-delà », sourit le courtier, toujours tonique et positif, sans ignorer que « rien n'est jamais gagné d'avance ».

Jamais rien lâché

Pour en arriver là, Gwenaël Le Guillouzer, le battant, n'a jamais rien lâché, du BEP en comptabilité-secrétariat au baccalauréat professionnel, ni refusé des emplois que peu de candidats valides auraient acceptés.

C'est le cas de son premier poste comme responsable des caisses dans une chaîne de restauration

rapide de la ville. Des horaires difficiles (de 14 h à 16 h et de 22 h à 1 h), « il fallait faire les comptes après chaque service ». Mais surtout une pression permanente pour obtenir du chiffre. « J'ai appris à gérer le stress, cela m'a beaucoup servi par la suite, mais je n'ai eu aucun souci d'intégration dans l'entreprise, c'était très important pour démarrer dans le monde du travail ».

Des revers frustrants

L'expérience fast-food, « lourde, mais enrichissante », dure un an et demi. Il démissionne. Il est temps pour Gwenaël de changer d'horizon professionnel. La recherche d'emploi lui fait prendre conscience du poids du handicap. Il essuie des revers frustrants. « Mon curriculum vitae intéressait les employeurs, j'en étais heureux, raconte-t-il. Mais lorsque je me présentais aux entretiens, les compétences s'effaçaient derrière mon handicap ».

Jusqu'au jour où un agent général d'assurance lannionnais, Jean-Michel Roisné, le recrute comme assistant commercial à la suite du départ d'une collaboratrice pour raison familiale. « Je l'ai embauché par motivation personnelle, je vou-



« Mon curriculum vitae intéressait les employeurs, j'en étais heureux, se souvient Gwenaël Le Guillouzer. Mais lorsque je me présentais aux entretiens, les compétences s'effaçaient derrière mon handicap », regrette le Lannionnais aujourd'hui installé comme courtier en assurances. (Photo Y.D.)

lais aider une population plutôt délaissée, commente l'assureur. Mais c'est sa motivation à lui, son besoin de s'accomplir, qui ont fait la différence. Le courant est passé tout de suite. Il fait partie de ces garçons qui veulent se dépasser ». Gwenaël ne déçoit pas son employeur. Il s'investit totalement au point d'oublier son handicap, son relationnel fait merveille auprès

de la clientèle. « Je l'aurais conservé dans mon effectif s'il ne s'était pas lancé dans son nouveau projet », confie Jean-Michel Roisné.

Se mettre à son compte

Mais voilà. Gwenaël Le Guillouzer a pris confiance en lui au point de vouloir s'installer à son compte. Toujours dans le domaine de l'assurance. « Je voulais devenir courtier,

indépendant de toute compagnie, négocier les meilleures conditions tarifaires et de garantie pour mes clients ».

Depuis le début de l'année, le nouveau courtier, qui s'adresse essentiellement aux professionnels, s'est créé un sérieux fichier clientèle de TPE, PME, professions libérales, artisans et commerçants, dans les grandes agglomérations françaises, de

Paris à Marseille, en passant par Lyon et Bordeaux. Il se déplace peu, travaille par téléphone, fax ou mail.

Gwenaël est tout aussi heureux dans sa vie privée. Il vit en couple, sort avec ses amis, voyage... « Je vis normalement, même s'il y a parfois quelques contraintes physiques ».

Yves Drévilon

UN PLAN DE MOBILISATION RÉGIONALE

Pour favoriser le rapprochement des entreprises et des personnes handicapées en recherche d'emploi, la délégation régionale Agefiph Bretagne (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) a mis en œuvre un plan de mobilisation de plus de 400 entreprises qui lui versent une contribution. Trois priorités de ce plan concernent les employeurs : 1/Réduire le nombre d'entreprises sans travailleur handicapé en leur proposant un accompagnateur pour mettre en œuvre au moins une action concrète d'ici 2010 (recrutement, intérim ou sous-traitance auprès des établissements du secteur protégé). 2/Modifier le regard sur le handicap par le biais d'une campagne de sensibilisation. 3/Aider l'entreprise à travers un service d'accompagnement à la gestion du handicap tout au long de la vie professionnelle des salariés handicapés afin de favoriser la pérennisation de leur emploi. Renseignements : www.agefiph.fr

La question du net

Nouvelle aérogare de Brest. Un investissement légitime ?

OUI 70 %
 NON 18 %
 Sans opinion 12 %

1.102 votants

La question du jour.

Social : le mouvement va-t-il durer ?

www.letelegramme.com

10.000 handicapés au chômage en Bretagne



Jonathan, atteint d'une déficience visuelle, a intégré une formation de masseur-kinésithérapeute et s'est installé à son compte dans les Côtes-d'Armor.

Johann, 33 ans, handicapé moteur, a créé son entreprise de couvreur dans le Finistère.

Didier, 43 ans, a repris son métier de conducteur d'engins après aménagement du poste dans une entreprise du Morbihan.

René, amputé de la jambe droite à la suite d'un accident de la route, peut marcher à nouveau grâce à une prothèse fémorale, et a même repris son métier de chauffeur routier en Ille-et-Vilaine après des aménagements sur un nouveau camion...

Autant d'exemples qui témoignent que des progrès existent dans l'insertion des travailleurs handicapés. « Mais il reste encore fort à faire », commente François Massolo, le délégué régional de l'Agefiph (lire ci-contre), qui entend profi-

ter de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées pour sensibiliser encore davantage les entreprises bretonnes.

52% des entreprises aux normes

Selon la loi, les entreprises, publiques ou privées, doivent intégrer au moins 6 % de travailleurs handicapés dans leur effectif, sous peine de payer une contribution annuelle qui va de 400 à 600 fois le Smic horaire, en fonction de leur taille. « Sur les 3.800 entreprises soumises à cette obligation en Bretagne, 2.000 ont répondu aux normes de recrutement, mais 1.800 ne l'ont pas fait », souligne François Massolo.

La Bretagne compte 58.780 travailleurs reconnus handicapés, plus de 10.000 sont inscrits comme demandeurs d'emploi.

Y. D.

(Photo d'archives, François Destoc)